


**Compte rendu du Bureau  
Commission Locale de l'Eau  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arroux - Bourbince**

*AUTUN, le 04 novembre 2010*

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Commissions thématiques : Avancement
2. Règles de fonctionnement : Propositions
3. Réunion de la CLE : Ordre du jour et formalisation
4. Etudes et Budget prévisionnels 2011
5. Calendrier de travail 1<sup>er</sup> semestre 2011
6. Questions diverses

- 
-  Un dossier de travail a été remis à chaque membre. Il comprend :
- Les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Arroux-Bourbince,
  - Le programme d'actions 2011,
  - Les dispositions relatives aux SAGE et aux CLE (extraits)
  - *Le Mini-guide de la CLE du SAGE Arroux Bourbince*, notice illustrée
  - La présentation

-  M. le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

## 1. Commissions thématiques : Avancement

M. Steve MULLER rappelle les propositions des commissions thématiques (CT) faites en CLE. Les 4 premières CT proposées ont été relevées dans le dossier préliminaire et les 3 premières sont étroitement liées.

M. SIMON suggère de rassembler les commissions traitant de la gestion quantitative et qualitative ainsi que l'assainissement dans une seule commission. Il précise également que celle-ci sera complétée par des représentants à la prochaine réunion de CLE et que des personnes extérieures à la CLE peuvent y être invitées en tant qu'experts.

Mme POIRIER et M. GUERIN s'accordent sur la dénomination de cette nouvelle CT en y ajoutant la notion « eau potable », comme mentionné en CLE du 05 octobre.

MM. SIMON, DESSERTENE et GUERIN soulignent que le nombre de commission apparait adéquat (4) ; un trop grand nombre aurait pour possible conséquence de diminuer leurs membres respectifs.

MM. LARUE et RIVA demandent à ce que les CT soient coordonnées de manière à être les plus opérationnelles possibles (calendrier de travail et transversalité entre les CT).

M. GUERIN propose de rendre accessible chaque compte-rendu de CT.

M. MULLER suggère le site *Gesteau.eaufrance* à cet effet.

Le nombre et la nomination des CT sont validés par le Bureau.

**TABLEAU DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

PROPOSITION EN CLE	Gestion quantitative de la ressource en eau Gestion qualitative de la ressource en eau Assainissement Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques Pêche, loisirs et tourisme Communication
PROPOSITION EN BUREAU	Gestion de la ressource eau (qualité, quantité, assainissement) Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques Pêche, loisirs et tourisme Communication
VALIDE PAR LE BUREAU	<b>Gestion de la ressource eau (qualité, quantité, eau potable et assainissement)</b> <b>Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques</b> <b>Pêche, loisirs et tourisme</b> <b>Communication</b>

## **2. Règles de fonctionnement : Propositions**

Afin de rédiger des règles de fonctionnement (RF) adéquates à la CLE du SAGE Arroux Bourbince, la méthodologie choisie a privilégié de se reposer sur une base de RF. Celle-ci s'est ensuite vue complétée par différents éléments recueillis dans d'autres RF.

Ainsi, ont été recueillis des éléments provenant des RF de CLE des bassins hydrographiques français (7, dont 2 de Loire Bretagne), de la région Bourgogne (2), de RF récemment adoptées (7) et de RF opérationnelles à long terme (1).

M. GUERIN propose d'apporter quelques modifications (Articles 1,4, 5, 7 et 9).

Mme SIMONET, par le biais des juristes de la Chambre, suggère d'autres modifications (Article 8).

A la demande de M. TONDOUX, le Bureau propose également de donner pouvoir au :

- Bureau pour le choix d'un bureau d'études faisant suite à une consultation dans les MAPA ;
- Président pour signature des demandes de subventions et des facturations inférieures à 4 000 €uros.

Ces délégations permettront d'avancer dans la démarche d'élaboration du SAGE en évitant de convoquer la CLE trop fréquemment.

Le Bureau décide à l'unanimité de valider ses modifications (cf. **PJ**).

## **3. Réunion de la CLE : Ordre du jour et formalisation** (point abordé en fin de réunion)

Dans un souci de calendrier (cf. points 4 et 5) et avec la volonté de diversifier les lieux de réunion, l'assemblée générale de la CLE se tiendra le vendredi 03 décembre 2010 à 09h30 en mairie de Montceau-les-Mines, dans la salle du Conseil.

Dans un premier temps, un mail avertira les membres de la CLE de cette réunion avant de transmettre dans un second temps l'ordre du jour par courrier postal.

Toujours au vu du calendrier de travail (cf. points 4 et 5), il est proposé de valider l'ordre du jour suivant :

1. Règles de fonctionnement : validation
2. Commissions thématiques (nomination, nombre et composition) : validation
3. Etude « zones humides », calendrier de travail et budget prévisionnels 2011
4. Questions diverses (validation programme d'actions 2011, etc.)

Les documents de travail qui seront transmis en amont de la réunion (avec l'ordre du jour) seront les suivants :

- les règles de fonctionnement,
- le programme d'actions 2011,
- les pouvoirs (en cas d'absence),
- le compte-rendu du Bureau du 04 novembre 2010.

Les documents qui seront remis le jour de la séance sont :

- le budget prévisionnel,
- les dispositions relatives aux SAGE et aux CLE suite à l'adoption du SDAGE LB,
- la notice illustrée.

#### **4. Etudes et budget prévisionnels**

Afin de garder une dynamique et permettre la mise en œuvre du SAGE (dans les délais de la DCE et de l'arrêté interpréfectoral), le volet « **étude** » est abordé.

Avant la mise en place de la CLE, le groupe informel au SAGE avait validé une étude sur l'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE.

Dans cette perspective, un comité de pilotage composé du SINETA, du PNR et du CSNB (et bientôt de la CCM et de l'ONEMA), s'est réuni par 2 fois et a permis d'avancer sur le projet.

Etude obligatoire pour tout SAGE, l'inventaire des zones humides et ses propositions de gestion ont été retranscrits dans un protocole d'étude s'apparentant à un CCTP. Celui-ci a été estimé, en comparant à d'autres études, à un montant de 100 000 €uros.

Aussi, il a été proposé au Bureau de :

- réduire l'étude à l'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE (littérature, bancarisation des données, photo-interprétation) avec un coût estimé de 20 000 €uros (subventionné à hauteur de 60 % par l'AELB, 20 % par la Région Bourgogne et 20% par autofinancement)
- travailler en commun avec le PNR et le CSNB qui, tous 2, gèreraient l'aspect « terrain et proposition de gestion » sur leur territoire respectif (Nord bassin versant). La gestion du reste du territoire serait à mener lors des prochaines années.

Dans ce cadre là, il serait impératif, au niveau du calendrier de travail de :

- transmettre le protocole aux financeurs pour avis ;
- finaliser le CCTP pour validation en CLE en décembre 2010 et envoi des dossiers de subventions ;
- lancer la procédure MAPA dans la foulée ;
- choisir le Bureau d'études courant janvier 2011 (Bureau) ;
- lancer l'étude en février 2011 ;
- suivre l'étude jusqu'à son rendu en avril-mai 2011.

Cette démarche et ces délais permettraient au PNR et au CSNB de collaborer avec la CLE sur l'étude.

M. SIMON approuve cette démarche et précise que cela ne pourra être opérationnel que si le budget (financement et subventions) le permet.

A ce sujet, il précise l'évolution du mode de financement depuis 2009 et évoque un retard dans le solde du poste d'animateur pour l'année 2009 de la région Bourgogne, à hauteur de 8000 €uros.

Cet excédent, avec une diminution des budgets 2010 et 2011 (fonctionnement), permettrait d'avoir les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude (≈ 4000 €uros).

Dans cette optique, le Bureau validerait le choix de l'étude ainsi que son calendrier.

Concernant le **budget**, le Bureau prend connaissance des sections financement et investissement de l'année 2010 et de son prévisionnel pour 2011.

A noter, une diminution des dépenses liées au fonctionnement de 4% entre 2010 et 2011

## 5. Calendrier de travail 1<sup>er</sup> semestre 2011

Le tableau présente le calendrier de travail jusqu'au mois de juin 2011.

PROPOSITION DE CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA CLE

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>CLE BUREAU COM</b>	Bureau	CLE	CT Comm. Bureau validation BEt	CT ZH protocole	CLE validation BP	CT ZH Bureau Validation Etude		CLE présentation étude + Etat initial
<b>ETAT INITIAL</b>		Point	Avancement			CT Avancement		
<b>ZONES HUMIDES</b>	Validation CCTP	Validation + MAPA	Choix BEt	<b>Début</b>		<b>Fin</b>		

**L'Etat initial** est le 1<sup>er</sup> document à rédiger dans l'élaboration du SAGE. L'Agence de l'Eau LB en fait sa priorité première. Cette étape constituera un recueil des données et des connaissances existantes sur le périmètre, que ce soit en termes de milieu, d'usages et d'acteurs. Un stage au cours de l'année 2010 a permis une première récolte de données qui se verra compléter par les apports de la MISE, comme le codifie les textes en vigueur.

**L'étude Zones humides** présente un calendrier serré, comme précisé dans le point 4. de l'ordre du jour.

Pour finaliser la lecture du tableau, et dans un ordre chronologique, différentes **réunions** sont planifiées : le Bureau de ce jour, une assemblée générale de CLE en décembre (cf. point 3. de l'OJ), une CT Communication (Journal du SAGE, logo, brochures, autres), un Bureau validant le choix du bureau d'études pour l'étude, une CT pour le début de l'étude (février) et une pour sa fin (avril), et finalement une assemblée générale de CLE en mars pour valider le budget 2011 et une en juin pour présenter l'étude et l'avancée de l'état initial (possible *post été*).

D'autres CT peuvent être intégrées au calendrier de travail (Pêche, loisirs et tourisme, par ex.) mais attention à ne pas trop charger le 1<sup>er</sup> semestre.

## 6. Questions diverses

Un point sur les **subventions** :

- Année 2009 : Reste à percevoir le solde Région (≈ 8000 €uros)
- Année 2010 : Acompte Région (en cours) et acompte AELB (acté) pour le poste  
Aucune demande d'acompte pour la communication  
Les soldes seront transmis début 2011  
Reste à finaliser le solde « stage Etat initial »
- Année 2011 : Demande de subventions pour le poste et la communication Région et AELB transmises en septembre et octobre 2010

Un rappel sur les **cotisations 2010** :

L'autofinancement (par les collectivités) s'élève à un montant de 14 500 €uros pour 2010 et 2011.

En 2010, la CA Beaune, la CC Autour du Mont St Vincent, la CC Canton Bligny s/Ouche, la CC Liernais, la CCM, le Pays Autunois Morvan, le Pays Charolais Brionnais et le PNR ont conventionné avec la structure porteuse pour l'élaboration du SAGE et son autofinancement.

La CC Auxois du Sud (non signataire), la CC Pays d'Arnay (signature en attente, changement de statut en cours) et la commune de Gourdon n'ont pas (encore) paraphé la convention de partenariat.

Pour information, 3 **documents** ont été remis le jour du Bureau :

- le rapport d'activités 2011 (rédigé et transmis dans les demandes de subventions pour 2011).

Il doit être communiqué aux Préfets concernés par une démarche SAGE en fin d'année, et validé au préalable par la CLE ;

- le document « dispositions relatives aux SAGE et aux CLE selon le SDAGE LB d'octobre 2009 ». Il expose les actions obligatoires, préconisées et informatives pour notre SAGE (l'inventaire des zones humides, en est une par exemple) ;

- la notice illustrée « le mini-guide de la CLE du SAGE Arroux-Bourbince ». Elle présente de manière générale le SAGE, son historique, son avancement et les coordonnées des membres de la CLE du SAGE Arroux-Bourbince.

Ces 3 documents ont été transmis pour lecture et remarques aux membres du Bureau avant diffusion en CLE.

Finalement, M. GUERIN apporte une précision à une question relative en CLE du 05 octobre : Après recherche juridique et comparaison avec d'autres CLE, la place du **CRPF** se situe dans le Collège des Usagers.

M. LARGY porte à connaissance du Bureau la demande du Président de la **Chambre d'Agriculture de Côte d'Or** à participer activement à la CLE.

M. Simon et le Bureau se félicitent de cette demande et approuvent leur participation aux CLE et aux CT, en tant qu'invité.

## PERSONNES INVITEES : LES 17 MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE

### LISTE DES PERSONNES PRESENTES

<b>Président</b>	M. Georges SIMON
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	M. Jean-Marc GUILHEM
<b>3<sup>e</sup> Vice-président</b>	M. Jean-Yves TONDOUX
<b>4<sup>e</sup> Vice présidente</b>	Mme Annie PALLOT
<b>6<sup>e</sup> Vice-présidente</b>	Mme Paulette ACKERMANN
<b>Parc Naturel Régional du Morvan</b>	M. Michel DESSERTENNE
<b>Chambre d'Agriculture Saône et Loire</b>	M. Yves LARGY Mme Sophie SIMONET
<b>CPIE Autunois Morvan</b>	M. Dominique LARUE
<b>Union Nationale des Industries, de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne</b>	M. Philippe RIVA Mme Valérie SANTINI
<b>Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne</b>	Mme Martine POIRIER
<b>MISE de Saône-et-Loire</b>	M. Nicolas GUERIN
<b>Animateur CLE SAGE AB (SIEAB)</b>	M. Steve MULLER

### LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	M. François COUROUBLE
<b>5<sup>e</sup> Vice-présidente</b>	Mme Marie CHODRON DE COURCEL
<b>7<sup>e</sup> Vice-présidente</b>	Mme Edith GUEUGNEAU
<b>Agence de l'Eau Loire Bretagne</b>	M. le Directeur régional ou son représentant
<b>DREAL Bourgogne</b>	M. le Directeur régional ou son représentant

### LISTE DES PERSONNES ABSENTES

<b>Fédération de Pêche de Saône et Loire</b>	M. le Président ou son représentant
--	-------------------------------------

### POUR INFORMATION / EN COMPLEMENT

Ce compte-rendu (et les prochains) est directement accessible avec le lien suivant :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE04051>

Puis : Documents produits et Compte-rendu de réunion